



Ville de Castelnaudary

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
HOTEL DE VILLE - BP N°1100
11491 CASTELNAUDARY

Nombre de membres : 11

En exercice : 11
Présents : 6
Votants : 8

L'an deux mille vingt-trois,

Le Mercredi 28 Juin 2023 à 11h00,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délibération N°2023-25

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Patrick MAUGARD,

Date de convocation : le 23 Juin 2023,

MATIERE : FINANCES
SOUS MATIERE : FONDS DE
CONCOURS

PRESENTS : M. Patrick MAUGARD, M. Philippe GREFFIER,
Mme Elisabeth ESCAFRE, Mme Zohra KUFEL, M. Jean TIRAND,
Mme Monique CARPENTIER,

Objet :
**FONDS UNIQUE POUR LE
LOGEMENT 2023**

ABSENTS : Mme Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES,
Mme Jacqueline RATABOUIL, Mme Magdeleine FOUILLAT,
Mme Jacqueline BESSET, Mme Catherine BAILLEAU,

PROCURATION : Mme Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES, a donné
procuration à M. Patrick MAUGARD,
Mme Jacqueline RATABOUIL, a donné procuration à Mme Elisabeth
ESCAFRE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Zohra KUFEL,

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil d'Administration que par délibération N°20/2022 du 17 Août 2022 le Conseil d'administration a décidé d'abonder le Fonds Unique pour le Logement, à hauteur de 950 € pour l'année 2022.

Ce dispositif de solidarité exemplaire et concret permet de faciliter l'accès ou le maintien dans le logement, par octroi d'aides financières directes aux ménages et de mesures d'accompagnement social lié au logement. Dans le cadre des dispositifs de solidarité « énergie et eau », des aides financières sur les factures d'énergie et des remises de créances sont également attribuées permettant ainsi d'éviter les coupures de ces fournitures.

Pour information, les habitants en difficulté de la commune ont bénéficié en 2022 des aides du FUL pour un montant de 44 605.90 €

Monsieur le Président propose à l'assemblée de participer à nouveau au fonds unique pour le logement 2023 à hauteur de 950 €.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
APRES AVOIR DELIBERE**

APPROUVE la proposition de participer au fond unique pour le logement à hauteur de 950 €.

PRECISE que cette somme sera prélevée à la nature 6288 du budget 2023 du CCAS.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ampliation faite le :

Certifié exécutoire par
réception en Préfecture le :

Et par publication le :

Par délégation,
la Vice-Présidente du CCAS,

Nicole CATHALA

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Castelnaudary le 28 Juin 2023

Le Président,

Patrick MAUGARD

